Résolution sur le Sommet mondial de l'alimentation FAO, Rome, juin 2002

2002/2551(RSP) - 16/05/2002 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement a adopté une résolution commune en vue du Sommet mondial de l'alimentation des Nations unies qui se tiendra à Rome du 10 au 13 juin 2002. Les députés insistent sur le fait que les stratégies de sécurité alimentaire et de développement rural durable représentent l'une des priorités de la politique de développement de l'UE. Ils soulignent, de même, que la faim et la malnutrition sont avant tout imputables aux carences des systèmes de distribution et d'approvisionnement. La faim est la fois la cause et la conséquence de la pauvreté, ce qui nécessite d'encourager le développement de marchés locaux, d'assurer l'accès à un approvisionnement adapté et sur en eau et en denrées alimentaires et de mettre l'accent sur la nécessité d'améliorer la productivité agricole en valorisant prioritairement les pratiques locales, adaptées aux conditions locales, et la transformation des produits alimentaires sur place. Une contribution au financement du Fonds spécial pour la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments est nécessaire, de même que des réformes en vue de renforcer la coopération entre les donateurs internationaux et bilatéraux afin que l'aide au développement soit acheminée avec efficacité. Les députés réclament également l'intégration du Fonds européen de développement dans le budget de l'Union afin de créer un cadre financier global transparent. Pour le Parlement, le cycle de négociations de l'OMC devrait porter sur la nécessité du développement, y compris en ce qui concerne la sécurité alimentaire. Une telle considération nécessitera une adaptation de la politique agricole commune et de la politique commune de la pêche. Le Parlement demande par ailleurs à l'OMC de clarifier les accords ADPIC visant à interdire le brevetage du vivant et à garantir le libre accès des populations locales à leurs ressources génétiques. Les pays industrialisés devraient rechercher de moyens nouveaux pour promouvoir la coopération et le transfert de technologies dans les domaines de l'agriculture et de l'assainissement de l'eau. Dans le même esprit, les députés soulignent la nécessité d'encourager le microfinancement et les prêts à faible taux d'intérêt en faveur des agriculteurs, de la pêche locale et des structures locales de transformation des aliments dans les pays en voie de développement. Les députés estiment que les entraves aux échanges, les subventions et autres mesures faussant la concurrence, devraient faire l'objet d'une analyse visant à les réduire. Toujours dans le but de lever les obstacles aux échanges, le Parlement demande à ce que les normes appliquées par l'UE en matière de sécurité sanitaire des aliments fassent l'objet de dérogations raisonnables. Les députés ont encore adopté un amendement demandant qu'il soit mis fin à l'exportation, vers les pays en voie de développement, des pesticides dont l'utilisation est interdite en Europe. Enfin, le Parlement préconise l'adoption d'un Code de conduite international sur le droit à une nourriture adéquate.